République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mercredi 17 décembre 2025

Délibération N° DE_078_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, EMMANUEL VERILHAC, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : Philippe BRILLANT représenté par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, DANIEL GINIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - EAU ET ASSAINISSEMENT DE MALARCE SUR LA THINES 2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
011 - 6063	Fournitures entretien et petit équipt	0	1 600
012 - 6411	Salaires, appointements, commissions	0	-8,89
7718	Autres produits except. opérat° gestion	80	0
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	4 561,87	0
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 046,87	0
011 - 6066	Carburants	0	990

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025

007-210701470-DE_078_2025-DE
AGEDI